

# Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

- (i) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- (i) Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration<sup>[1]</sup>.

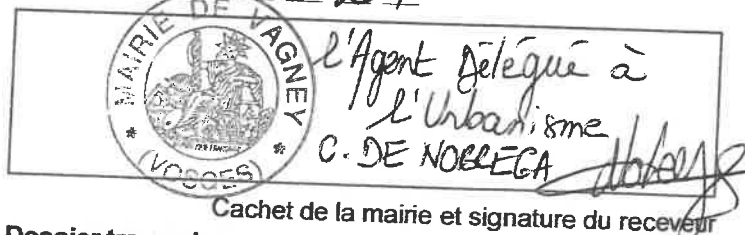
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 0 8 8 4 8 6 2 4 D 0 0 3 0  
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 0 4 / 0 4 / 2 0 2 4



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National

## 1 Identité du déclarant<sup>[2]</sup>

- (i) Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.

[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

### 1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

### 1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

FREE MOBILE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

4 9 9 2 4 7 1 3 8 0 0 0 2 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

## 2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 16

Voie : RUE DE LA VILLE L'EVEQUE

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 0 8

BP : \_\_\_\_\_

Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

@

☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)<sup>[3]</sup>

<sup>(i)</sup> Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier :

Nom

Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

<sup>[3]</sup> J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette déclaration.

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

@

### 3 Le terrain

#### 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 16 Voie : RUE DU MARECHAL DELATTRE

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : VAGNEY

Code postal : 8 8 1 2 0

Références cadastrales<sup>[4]</sup> :

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 11.

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : A H Numéro : 2 2 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 21483

#### 3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?

☐ Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ?

☐ Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?

☐ Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?

☐ Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?

☐ Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?

☐ Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

#### 4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

① Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

##### 4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

① Cochez la ou les cases correspondantes.

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Lotissement</li><li><input type="checkbox"/> Division foncière située dans une partie de la commune délimitée par le conseil municipal<sup>[5]</sup></li><li><input type="checkbox"/> Terrain de camping</li><li><input type="checkbox"/> Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs<ul style="list-style-type: none"><li>• Durée annuelle d'installation (en mois) : _____</li></ul></li><li><input type="checkbox"/> Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes<ul style="list-style-type: none"><li>• Contenance (nombre d'unités) : _____</li></ul></li><li><input type="checkbox"/> Modification ou suppression d'un élément protégé par une délibération du conseil municipal</li><li><input type="checkbox"/> Installation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs</li><li><input type="checkbox"/> Aire d'accueil des gens du voyage</li><li><input type="checkbox"/> Travaux ayant pour effet de modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour d'un bâtiment existant situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.</li><li><input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour au moins deux résidences démontables, créant une surface de plancher totale inférieure ou égale à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :<ul style="list-style-type: none"><li>• Superficie (en m<sup>2</sup>) : _____</li><li>• Profondeur en m (pour les affouillements) : _____</li><li>• Hauteur en m (pour les exhaussements) : _____</li></ul></li><li><input type="checkbox"/> Coupe et abattage d'arbres</li><li><input type="checkbox"/> Modification ou suppression d'un élément protégé par un plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone)<sup>[6]</sup></li><li><input type="checkbox"/> Aménagement d'aire d'accueil et terrain familial des gens du voyage recevant jusqu'à deux résidences mobiles</li></ul> <p><b>Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, abords d'un monument historique, site classé ou réserve naturelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art</li><li><input type="checkbox"/> Modification de voie ou espace publics</li><li><input type="checkbox"/> Plantations effectuées sur les voies ou espaces publics</li></ul> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Courte description de votre projet ou de vos travaux :**

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre : \_\_\_\_\_

[5] En application de l'article L. 115-3 du code de l'urbanisme.

[6] Élément identifié et protégé en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme. En cas de doute, veuillez vérifier auprès de la mairie.

**4.2 À remplir pour la déclaration d'un camping, d'un parc résidentiel de loisirs ou d'un terrain mis à disposition de campeurs**

**Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui,

– Veuillez préciser la date et/ou le numéro de l'autorisation : \_\_\_\_\_

– Veuillez préciser le nombre d'emplacements : \_\_\_\_\_

• avant agrandissement ou réaménagement : \_\_\_\_\_

• après agrandissement ou réaménagement : \_\_\_\_\_

**Veuillez préciser le nombre maximum d'emplacements réservés aux :**

☐ tentes : \_\_\_\_\_ ☐ caravanes : \_\_\_\_\_ ☐ résidences mobiles de loisirs : \_\_\_\_\_

et précisez le nombre maximal de personnes accueillies : \_\_\_\_\_

**Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)**

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : \_\_\_\_\_ Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : \_\_\_\_\_

**4.3 À remplir pour la déclaration de coupe et/ou abattage d'arbres**

Courte description du lieu concerné : \_\_\_\_\_

☐ bois ou forêt ☐ parc ☐ alignement (espaces verts urbains)

Nature du boisement : \_\_\_\_\_

Essences : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Densité : \_\_\_\_\_ Qualité : \_\_\_\_\_

Traitement : \_\_\_\_\_ Autres : \_\_\_\_\_

## 5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 5.1 Nature des travaux envisagés

- ☒ Nouvelle construction  
☐ Travaux ou changement de destination<sup>[7]</sup> sur une construction existante  
☐ Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet prévoit :

- Création d'un massif béton enterré pour l'accueil d'un pylône treillis d'une hauteur de 36M; dédié à l'accueil d'antennes Free Mobile et de paraboles Iliad.
- La création d'une zone technique clôturée (ht 2.00m) au pied du pylône pour l'accueil de nos équipements. Les baies techniques seront raccordées aux antennes par des câbles (fibre optique).
- Le raccordement aux réseaux électrique et de télécommunications des équipements à la charge de Free Mobile (18KVa).

Les antennes-relais de téléphonie mobile sont qualifiées notamment d'ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics, d'ouvrages techniques d'utilité publique, d'équipements publics, d'équipements publics d'intérêt général, d'équipements d'infrastructures liés à la voirie et aux réseaux divers, de construction liées à la réalisation des équipements d'infrastructures.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : 18

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête : \_\_\_\_\_ kW et la destination principale de l'énergie produite : \_\_\_\_\_

### 5.2 Informations complémentaires

• Type d'annexes :

- ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation

Précisez : \_\_\_\_\_

• Nombre total de logements créés : \_\_\_\_\_ dont individuels : \_\_\_\_\_ dont collectifs : \_\_\_\_\_

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social \_\_\_\_\_ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) \_\_\_\_\_ Prêt à taux zéro \_\_\_\_\_

Autres financements : \_\_\_\_\_

• Mode d'utilisation principale des logements :

- ☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

- ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

- ☐ Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme  
☐ Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées  
☐ Autres, précisez : \_\_\_\_\_

[7] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.3 et 5.4.

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : \_\_\_\_

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce \_\_\_\_ 2 pièces \_\_\_\_

3 pièces \_\_\_\_ 4 pièces \_\_\_\_

5 pièces \_\_\_\_ 6 pièces et plus \_\_\_\_

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

au-dessus du sol \_\_\_\_ et au-dessous du sol \_\_\_\_

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale  
☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

### 5.3 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Surfaces de plancher<sup>[8]</sup> en m<sup>2</sup> (article R. 111-22 du code de l'urbanisme)

| Destinations                            | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée <sup>[9]</sup> (B) | Surface créée par changement de destination <sup>[10]</sup> (C) | Surface supprimée <sup>[11]</sup> (D) | Surface supprimée par changement de destination <sup>[9]</sup> (E) | Surface totale<br>= (A) + (B)<br>+ (C)<br>- (D) - (E) |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Habitation                              |                                     |                                  |                                                                 |                                       |                                                                    |                                                       |
| Hébergement hôtelier                    |                                     |                                  |                                                                 |                                       |                                                                    |                                                       |
| Bureaux                                 |                                     |                                  |                                                                 |                                       |                                                                    |                                                       |
| Commerce                                |                                     |                                  |                                                                 |                                       |                                                                    |                                                       |
| Artisanat <sup>[12]</sup>               |                                     |                                  |                                                                 |                                       |                                                                    |                                                       |
| Industrie                               |                                     |                                  |                                                                 |                                       |                                                                    |                                                       |
| Exploitation agricole ou forestière     |                                     |                                  |                                                                 |                                       |                                                                    |                                                       |
| Entrepôt                                |                                     |                                  |                                                                 |                                       |                                                                    |                                                       |
| Service public ou d'intérêt collectif   | 0                                   | 0                                | 0                                                               | 0                                     | 0                                                                  | 0                                                     |
| <b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b> | <b>0</b>                            | <b>0</b>                         | <b>0</b>                                                        | <b>0</b>                              | <b>0</b>                                                           | <b>0</b>                                              |

[8] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

[9] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[10] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[11] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[12] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

## 5.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.3.

Surface de plancher<sup>[13]</sup> en m<sup>2</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

| Destinations<br>(article R.151-27 du code de l'urbanisme)       | Sous-destinations<br>(article R.151-28 du code de l'urbanisme)                     | Surface existante avant travaux<br>(A) | Surface créée <sup>[14]</sup><br>(B) | Surface créée par changement de destination <sup>[15]</sup> ou de sous-destination <sup>[16]</sup><br>(C) | Surface supprimée <sup>[17]</sup><br>(D) | Surface supprimée par changement de destination <sup>[15]</sup> ou de sous-destination <sup>[16]</sup><br>(E) | Surface totale =<br>(A) + (B) + (C) - (D) - (E) |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Exploitation agricole et forestière                             | Exploitation agricole                                                              |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Exploitation forestière                                                            |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Habitation                                                      | Logement                                                                           |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Hébergement                                                                        |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Commerce et activités de service                                | Artisanat et commerce de détail                                                    |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Restauration                                                                       |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Commerce de gros                                                                   |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle                      |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Cinéma                                                                             |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Hôtels                                                                             |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Autres hébergements touristiques                                                   |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Équipement d'intérêt collectif et services publics              | Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés        | 0                                      | 0                                    | 0                                                                                                         | 0                                        | 0                                                                                                             | 0                                               |
|                                                                 | Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale                        |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Salles d'art et de spectacles                                                      |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Équipements sportifs                                                               |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Lieux de culte                                                                     |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Autres équipements recevant du public                                              |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Industrie                                                                          |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Entrepôt                                                                           |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire | Bureau                                                                             |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Centre de congrès et d'exposition                                                  |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Cuisine dédiée à la vente en ligne                                                 |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 |                                                                                    |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Surfaces totales (en m <sup>2</sup> )                           |                                                                                    |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |

[13] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

[14] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[15] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[16] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[17] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).



## 5.5 Stationnement

### Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : \_\_\_\_\_ Après réalisation du projet : \_\_\_\_\_

### Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Nombre de places : \_\_\_\_\_

Surface totale affectée au stationnement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>, dont surface bâtie : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

### Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

## 6 Informations pour l'application d'une législation connexe

### Indiquez si votre projet :

☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement

☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement

☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent

① Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

### Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

① Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

## 7 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

### 7.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

### 7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Adresse électronique :

@

## 8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis.

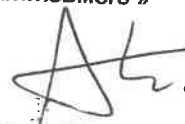
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90

À PARIS

Le 2 0 / 0 3 / 2 0 2 4

jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers »



FREE MOBILE

16 rue de la Ville L'Evêque

75008 PARIS

Signature du déclarant

RCS : 499 247 138

### Δ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Références cadastrales : fiche complémentaire

**i** Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Prefixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

**Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) :** \_\_\_\_\_

## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction,

veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

### Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

- ① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.  
Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de déclaration et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>[18]</sup>.

Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 a) du code de l'urbanisme]. En outre, deux ou cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2, DP3 et P10, doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

⚠ Toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

#### 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

| Pièce                                                                                                               | Nombre d'exemplaires à fournir<br>uniquement dans le cadre<br>d'une saisine par voie papier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier<br>+ 2 exemplaires supplémentaires                                 |

#### 2 Pièces complémentaires

- ① À joindre si votre projet porte sur des constructions

| Pièce                                                                                                                                                                                                                                                                     | Nombre d'exemplaires à fournir<br>uniquement dans le cadre<br>d'une saisine par voie papier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...) | 1 exemplaire par dossier<br>+ 2 exemplaires supplémentaires                                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)     | 1 exemplaire par dossier<br>+ 2 exemplaires supplémentaires                                 |

[18] Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> DP4. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R.431-10 a) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade.                                                                                                                                                                                                                                      | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> DP5. <b>Une représentation de l'aspect extérieur</b> de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36 c) du code de l'urbanisme]. À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.                                                                                                                                                                                                                     | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :</b><br>(En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public). |                          |
| <input checked="" type="checkbox"/> DP6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme] <sup>[19]</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> DP7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> DP8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> DP 8-1. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L.151-29-1, L.152-5, L.152-5-1 et L.152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                      | 1 exemplaire par dossier |

### 3 Pièces complémentaires

① À joindre si votre projet porte sur des travaux, installations et aménagements

| Pièce                                                                                                                                                                                             | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> DP9. <b>Un plan sommaire</b> des lieux indiquant, le cas échéant, les bâtiments de toute nature existant sur le terrain [Art. R. 441-10 b) du code de l'urbanisme]       | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <input checked="" type="checkbox"/> DP10. <b>Un croquis et un plan coté</b> dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées [Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier<br>+ 2 exemplaires supplémentaires                           |
| <b>Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager, dans la limite du nombre maximum de lots autorisés :</b>                              |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> DP 10-1. <b>L'attestation</b> de l'accord du lotisseur [Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]                                                                        | 1 exemplaire par dossier                                                              |

### 4 Pièces complémentaires

① À joindre selon la nature et/ou la situation du projet

| Pièce                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :</b> |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> DP11. <b>Une notice</b> faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <b>Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> DP11-1. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                              | 1 exemplaire par dossier                                                              |

[19] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                          |
| <input type="checkbox"/> DP11-1-1. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> DP11-1-2 L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                          | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L.414-4 du code de l'environnement :</b>                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |
| <input type="checkbox"/> DP11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                       | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |
| <input type="checkbox"/> DP12. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |
| <input type="checkbox"/> DP12-1. Un document prévu par l'article R. 171-1 à R. 171-5 d code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou es à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]                                                                        | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> DP12-2. Un document par lequel le mandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                     | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :</b>                                                                                                                                                                  |                          |
| <input type="checkbox"/> DP14. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                               | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |
| <input type="checkbox"/> DP14-1. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R. 171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                    | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |
| <input type="checkbox"/> DP15. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                              | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |
| <input type="checkbox"/> DP16. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                          | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur une construction susceptible, en raison de son emplacement et de sa hauteur, de constituer un obstacle à la navigation aérienne</b>                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
| <input type="checkbox"/> DP 16-1. Le justificatif de dépôt de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 244-1 du code de l'aviation civile [Art. R. 431-36 code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                           | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte, dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), sur des travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure au sens des articles 524 et 525 du code civil ou s'il porte, dans un PSMV mis à l'étude, sur des travaux susceptibles de modifier les parties intérieures du bâti :</b> |                          |
| <input type="checkbox"/> DP17. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacun des éléments ou parties faisant l'objet de travaux [Art. R. 431-37 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                     | 1 exemplaire par dossier |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs :</b>                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> DP 18. L'attestation assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-10]                                                                                                                                                                         | 1 exemplaire par dossier                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Si votre projet est soumis à la redevance bureaux :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> DP21. Le formulaire de déclaration de a redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                       | 1 exemplaire par dossier                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> DP22. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et a durée d'exonération de a taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                             | 1 exemplaire par dossier                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Si votre projet nécessite un agrément :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> DP23. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                | 1 exemplaire par dossier                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :</b>                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> DP24. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]                                             | 1 exemplaire par dossier                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Si votre projet se situe dans une zone réglementée dans le cadre de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :</b>                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> DP25. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L. 126-20 et L. 183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant] | 3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France |
| <b>Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :</b>                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> DP26. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme                                                                                                                                                                                                                        | 1 exemplaire par dossier                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :</b>                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/> DP29. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]                                                                                                                       | 1 exemplaire par dossier                                                                                                                                                                                                  |